

S.A. BARRIER & Cie
Les Jalots - B.P. 15

24006 PERIGUEUX

BLOCAGE DU DIFFERENTIEL
SUR LES MOTOCULTEURS ET TRACTEURS

L'utilisation du blocage du différentiel n'est prévue par le constructeur de votre machine que dans les cas, exceptionnels, de sols anormalement humides et dans lesquels le patinage excessif de l'une des roues rendrait momentanément impossible l'avancement.

Dès que la nature du terrain vous permettra, de nouveau, l'utilisation normale de votre machines, libérez immédiatement le différentiel.

Un différentiel constamment bloqué, d'une part, rend dangereuse la conduite de votre machine, d'autre part, éliminant la sécurité de fonctionnement qu'est le nécessaire glissement des pneus dans la terre, peut éventuellement, entraîner certaines détériorations dans les transmissions.